

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 juillet 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe BONNIER, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Marie Agnès FAYOLLE, Aurélie CARTERON, Guillaume SOUBEYRAND, Valérie VENET Joël GUINAND, Bernadette MARTIN, Arnaud MOUNIER, Lionel RICHARD, Yoan MAMMERI,

ÉTAIENT EXCUSÉS : Delphine CHILLET Pierre Emmanuel GRANGE, Eliane MURIGNEUX

Secrétaire de séance : Pascal MURIGNEUX

Quorum : 8

Rajout à l'ordre du jour après validation du conseil : délibération : AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION D'AUTORISATION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

➤ Intervention du Centre Socio Culturel ARCHIPEL

Intervention de Mme Emilie GOUTELLE, directrice du centre socioculturel Archipel (qui gère les centres de loisirs), venue faire un rappel concernant le fonctionnement des différentes missions de l'association.

Elle indique que l'association, âgée de 40 ans, est basée sur Saint-Symphorien-sur-Coise et touche principalement le territoire Sud mais déploie néanmoins quelques actions sur le territoire Nord notamment en terme de lieu d'accueil enfants-parents (« Jeu Marrette ») et d'insertion.

L'association développe des actions, touchant, tous type de public (des plus jeunes aux aînés). Elle gère la crèche PIROUETTE de Saint-Symphorien-sur-Coise, propose des accompagnements à la scolarité, développe des actions « jeunes » avec des accompagnements de projets « jeunes ». Elle propose également des sessions BAFA aux jeunes du territoire.

Elle intervient sur le « volet famille » avec des actions sur des thématiques liées à la parentalité (conférences-ateliers) ainsi que des actions en faveur des seniors (activités à destination du public « sénior », sorties « intergénérationnelles »).

L'association est aussi active auprès de publics en difficultés, elle propose des accompagnements en lien avec le département.

Sur le volet culturel, le centre social porte le collectif DEL Arte et propose diverses actions (coordination de « nouveaux regards », conférences...).

Elle propose également un accompagnement sur des « projets habitants » (« Ensemble pour sauver la terre » ou il y a quelques années « Noël autrement » par exemple).

Le centre de loisirs se déroule sur 6 communes. Il est porté par le centre socioculturel, avec le soutien des parents bénévoles des villages (sur Coise, l'association des familles, sur les autres

villages, les parents sont bénévoles pour les centres de loisirs et ne sont pas constitués en association).

L'équipe du CSC se compose de 23 salariées (16 temps partiels à la crèche, 1 référente « familles », 1 référente « enfance » qui est également en direction des centres de loisirs l'été, 1 référente « jeunesse », 1 référente « seniors et activités socioculturelles », 1 chargée d'insertion à temps partiel, 1 comptable à temps partiel et une directrice). Une dizaine d'animateurs et d'animatrices sont embauchés en plus l'été pour les centres de loisirs.

L'accueil au centre de loisirs est réparti sur différentes communes du territoire durant le mois de juillet. Les parents bénévoles proposent un thème et effectuent les premiers contacts avec les intervenants de leur choix avant de passer le relais au centre. Ils s'occupent aussi du lien avec la mairie, des inscriptions et de la communication sur leur village.

Chaque accueil d'été compte environ 200 inscrits en moyenne.

L'équipe du centre gère la partie administrative (passage de la PMI, lien avec jeunesse et sport), facturation, pointage, encaissements, etc., ressources humaines (embauche des animateurs, validation des stages, encadrement des équipes...), achats et préparation des centres de loisirs, coordination des réunions de parents bénévoles, etc. La gestion de 6 centres de loisirs en itinérance représente un très gros travail pour le centre social.

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles (quotient familial). Il s'agit d'une exigence de la CAF qui apporte un co-financement au centre de loisirs.

Il n'y a pas de priorités pour les enfants habitants sur la commune d'accueil, sur aucun des villages. Les inscriptions sont gérées par ordre d'arrivée.

Le nombre d'encadrants est le même sur l'ensemble des communes accueillantes pour répondre aux normes d'encadrement.

Pour finir, concernant la gestion de ce service d'accueil, le centre de loisirs est déficitaire pour le centre social, malgré le financement des parents et la participation de la Caf (qui est faible : 0,63 € par heure et par enfant).

Le centre social souhaite toutefois poursuivre cette action qui est très appréciée des familles, des enfants et des jeunes animateurs : en effet, comme la plupart des actions du centre social, la transversalité de l'action est recherchée avec la formation et l'accompagnement des jeunes du territoire pour la formation BAFA, l'implication des parents des villages pour dynamiser le territoire, le lien avec les intervenants du territoire, etc.

➤ Présentation des offres concernant le marché de MOE du Théâtre

2 offres ont été reçues.

A la suite de l'analyse des offres, au regard des critères d'analyse et après négociation, l'offre du cabinet Cornu Néel Architecture obtient la note contre 98.51 contre 90 pour le cabinet TARABATE

➤ Retour des travaux d'isolation à l'école

La membrane et la ouate de cellulose ont été posées sur la toiture de l'école.

➤ Retour de l'étude d'agencement de l'accueil de la mairie

2 projets ont été présentés aux membres du conseil ;

Pour l'un des projets le petit bureau reste fermé et les espaces sont réaménagés, pour l'autre, le petit bureau est détruit et l'ensemble de l'espace est redistribué

➤ Information concernant le recrutement du nouvel agent

M. Bastien Villard prendra ses fonctions au 1^{er} Septembre, en remplacement de M. Christophe BONY

➤ Information concernant la prévoyance et la mutuelle des agents (retour CDG)

Une réunion a eu lieu pour présenter les candidats retenus concernant le marché relatif à la prévoyance et à la mutuelle.

Pour la mutuelle le cabinet retenu est la MNT
Pour la prévoyance il s'agit de COLLECTEAM

Une lettre d'intention doit être adressée au CDG si l'on souhaite adhérer au groupement.
Il conviendra également de fixer le montant de participation de la commune.
A minima 7€ de participation pour la prévoyance et 15 € pour la mutuelle.

1. DELIBERATIONS :

1°) AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION D'AUTORISATION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Considérant que ENEDIS, concessionnaire du réseau de distribution d'électricité, a sollicité la commune de Coise en vue de l'autorisation d'une servitude de passage et d'implantation d'ouvrages électriques sur les parcelles cadastrées n°WC 181 « Les Grands Peupliers », appartenant au domaine public communal ;

Considérant que cette servitude permettra la construction, l'entretien et l'exploitation d'une ligne électrique souterraine destinée à l'amélioration et à la sécurisation de l'approvisionnement électrique;

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser l'implantation et le passage des ouvrages électriques sur la parcelle communale cadastrée : n° WC181 ;
- D'accorder à ENEDIS une servitude de passage et d'implantation d'ouvrages électriques conformément aux plans et documents techniques fournis ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- De charger ENEDIS de l'ensemble des frais liés à l'établissement et à la publication de cette servitude au bureau des hypothèques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents

DECIDE DE :

1° - AUTORISER l'implantation et le passage des ouvrages électriques sur la parcelle communale cadastrée : n° WC 181;

2° - ACCORDER à ENEDIS une servitude de passage et d'implantation d'ouvrages électriques conformément aux plans et documents techniques fournis ;

3° - AUTORISER M. le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4° - CHARGER ENEDIS de l'ensemble des frais liés à l'établissement et à la publication de cette servitude au bureau des hypothèques.

5° - AUTORISER M. le Maire à signer tout document en ce sens.

POINTS DIVERS :

* Téléthon

Il aura lieu le 29 novembre 2025

* école Paul Lornage

Une nouvelle institutrice prendra ses fonctions en septembre

* Répartition créneaux pour le terrain synthétique

Une rencontre a eu lieu avec les clubs (Foot – Rugby) afin de fixer le planning de la rentrée

La répartition des coûts pour les charges d'électricité a été chiffrées. Les associations recevront prochaine un avis de paiement.

Séance levée à 23H30.

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du conseil du 18 septembre 2025

Vu le 19/09/2025,

Le secrétaire de séance,
Pascal MURIGNEUX



Affichée et publiée le :

Le Maire,
Philippe BONNIER

